

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN D'ANNONAY Château de la Lombardière 07430 Davézieux

Études et animation de la concertation pour la définition des enjeux des territoires du SCoT du Bassin d'Annonay

• • • • • • • et du futur SCoT fusionné avec les Rives du Rhône

SYNTHÈSE TRANSVERSALE DU DIAGNOSTIC DU BASSIN D'ANNONAY

Version 1 du rapport final - Diagnostic stratégique territorial

17 novembre 2011

Les consultants :

Jacques de Bussy - *LDA*Valérie Dejour - *LDA*Carole Rappillard– *Etudes Actions*Christophe Miguet, Morgane Piquer & Julien Trincaz– *Mona Lisa*Marine Morain et Claire Thiollier – *Arbor&sens*

Tél: + (33) 4 78 86 09 71 Fax: + (33) 4 78 50 27 73 E-mail: <u>j.debussy@ldaconseil.fr</u> Site Internet: www.lda-conseil.fr SIÈGE SOCIAL: 7, LE CREST – 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY - FRANCE

SARL AU CAPITAL DE 7 100 EUROS - N° S IRET : 47884655300012

Sommaire

1.	La nécessaire synthèse au terme d'une démarche de 12 mois	3
1.1. L	l'articulation entre Projet de Territoire et Procédure de planification	3
	Cinq priorités pour passer de l'état des lieux au diagnostic stratégique	
2.	PRIORITÉ 1 : UN BASSIN DE VIE À CARACTÈRE RURAL CONFRONTÉ À UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF QUI S'ACCENTUE DEPUIS 2000	5
3.	PRIORITÉ 2: UNE DÉSORGANISATION DU TERRITOIRE EN COURS AVEC UN AFFAIBLISSEMENT DES CENTRALITÉS	7
4.	PRIORITÉ 3: UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE À FORTE EMPREINTE INDUSTRIELLE QUI VIT UNE MUTATION	8
5.	PRIORITÉ 4 : UNE ATTRACTIVITÉ DÉSTABILISANTE DU FAIT D'UNE ORGANISATION TERRITORIALE INADAPTÉE	10
6.	PRIORITÉ 5 : UN CADRE DE VIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE QUALITÉ AUJOURD'HUI PEU PROTÉGÉS ET PEU VALORISÉS : DES ATOUTS DU DÉVELOPPEMENT FRAGILISÉS	11
6.1. L	es clés de la dynamique spatiale	12



...1. LA NÉCESSAIRE SYNTHÈSE AU TERME D'UNE DÉMARCHE DE 12 MOIS

1.1. L'ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROCÉDURE DE PLANIFICATION

La synthèse développée dans ce chapitre est une transition entre le travail de diagnostic et le passage à l'écriture du projet ; il importe pour en comprendre sa construction de rappeler qu'un projet de Scot est avant tout un projet politique dont le niveau d'ambition dépend de paramètres locaux, du contexte géographique, culturel et économique, et non pas des seules exigences techniques ou législatives.

Nous rappelons ici pour les lecteurs les moins avertis de la démarche quelques considérations sur la réussite d'un Projet Scot de territoire

Des écueils possibles à éviter :

- faire de la procédure un projet en soi
- absence ou insuffisance de lien entre diagnostic et projet
- développer des notions et concepts trop abstraits et en décalage avec la réalité des élus
- développer un projet de territoire en contradiction avec l'esprit du Scot

La possibilité de se situer simultanément sur plusieurs niveaux d'ambition :

- la réduction des points noirs et la mise aux normes qui répond à une logique de réparation, de rattrapage des retards
- L'optimisation des atouts qui cherchera à améliorer la performance de l'existant dans les différentes composantes d'un territoire et sa compétitivité dans la concurrence entre territoires
- l'anticipation sur le futur ou Faire entrer le futur dans le présent ; ici on se situe dans une démarche prospective, pour préparer le territoire aux défis des grandes mutations technologiques, sociétales, institutionnelles

1.2. CINQ PRIORITÉS POUR PASSER DE L'ÉTAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

La nécessaire expression des priorités

Le diagnostic SCOT a plusieurs dimensions, un état des lieux large permettant de faire une photographie du territoire, mais aussi un diagnostic éclairant les spécificités du territoire qu'il faut retenir en prévision d'un plan d'actions ciblé ; s'agissant du Scot, il importe au terme de cette réflexion de dégager parmi les grandes caractéristiques du Bassin d'Annonay, celles qui méritent d'être considérées prioritairement pour conduire le plan d'actions le plus pertinent.

Le travail en atelier sur les enjeux conduit en Juillet, les réflexions en bureau du Scot ont permis de dégager une série de priorités présentées ci-dessous.

Celles-ci ne résultent pas d'une simple analyse objective, mais d'échanges, de débat, d'argumentation à la fois sur la situation actuelle mais aussi sur la sensibilité politique locale et la capacité des acteurs à s'engager collectivement sur des objectifs partagés.



Nous sommes là dans une phase sensible, intermédiaire, entre analyse et passage à l'action.

Après débat, les 5 priorités retenues pour le SCOT du Bassin d'Annonay sont donc les suivantes

- 1. Un Bassin de vie à caractère rural confronté à un solde migratoire positif qui s'accentue depuis 2000
- 2. Une désorganisation du territoire en cours avec un affaiblissement des centralités
- 3. Un tissu économique dynamique à forte empreinte industrielle qui vit une mutation
- 4. Une attractivité déstabilisante du fait d'une organisation territoriale inadaptée
- 5. Un cadre de vie et des ressources naturelles de qualité aujourd'hui peu protégés et peu valorisés : des atouts du développement fragilisés

De ces priorités, 18 perspectives fortes s'en dégagent.

Elles pourront servir de fondation au projet d'aménagement et de développement durable du Scot du bassin d'Annonay; ces perspectives seront à approfondir dans la phase 2 d'élaboration du PADD; elles ont aujourd'hui un statut stratégique qui reste à transformer dans une démarche plus opérationnelle.



...2. PRIORITÉ 1 : UN BASSIN DE VIE À CARACTÈRE RURAL CONFRONTÉ À UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF QUI S'ACCENTUE DEPUIS 2000

Ce qu'est le rural :

- RURAL = Qui relève de la campagne, souvent confondu à tort avec agricole (habitat rural, activité rurale, alors que l'agriculture est devenue minoritaire à la campagne) : du latin rus, campagne, racine indo-européenne « rewe » (espace habité)
- Les définitions du terme "rural" varient énormément selon les époques, et selon les pays. Pour l'INSEE, une commune est dite rurale quand elle n'a pas atteint le seuil de 2 000 habitants. Ces communes rurales regroupent 25,3 % de la population française.
- D'autres critères peuvent être pris en compte statistiquement pour définir l'espace rural, comme la part de l'emploi alloué aux activités primaires ou le manque d'accès à certains équipements. Plus de 39% de la population française (22,8 millions de personnes) habitent en zones rurales ou en zones péri-urbaines. Après un lent déclin au XXe siècle, l'espace rural connaît a nouveau un dynamisme démographique.
- L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Cet espace est très vaste, il représente 70% de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine.
- Qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne ; de la campagne

Le Bassin d'Annonay : un territoire rural

- ce qui nous fait dire que le Bassin est marqué par une grande influence rurale
 - . 5 communes sur les 36 dépassent 2 000 hab/1 seul pôle urbain (+17000hab)
 - . Une présence encore forte de l'agriculture : 2,9 % des emplois (2,1% en Rhône-Alpes)
 - . une densité par habitants très faible : 15 communes ont une densité inférieure à 50 H/KM²
 - . une densité économique faible : moins de 10 établissements au KM² pour 20 communes
 - . Des contrastes importants à l'intérieur du bassin d'Annonay entre la Vallée du Rhône, le Plateau et la Montagne, Annonay et les communes périphériques :
 - > 70% des habitants habitent dans la Cocoba, 16% sur Vivarhône, 15% sur le Val d'Ay
 - > Proximité de l'aire urbaine lyonnaise et « remontée » depuis la vallée du Rhône
 - Report d'Annonay vers les communes périphériques



Les données qui illustrent la pression migratoire forte sur le Bassin d'Annonay

- les chiffres :
 - . Bassin d'Annonay : 0,9% par an avec 2,4%/an sur Vivarhône, 1,4%/an sur Val D'Ay et 0,5%/an sur la Cocoba
 - . Rhône-Alpes: +0,9 %/an avec 0,5 % du au solde naturel et 0,4% du au solde migratoire
 - . Grand Lyon: +0,7%/an dont 0,8% du au solde naturel et -0,1% du au solde migratoire
 - . Scot Rives du Rhône : 1,2 % par an dont +0,7 % du au solde migratoire
 - . des prévisions : sur le territoire du Scot la pression migratoire devrait continuer à croître du fait de plusieurs influences qui se conjuguent :
 - . la maîtrise démographique du Scot des Rives du Rhône,
 - . la montée en puissance des grandes zones d'activité de Salaise/Sanne, Rhône Valloire
 - . et la plus grande fluidité du transport par TER

- perspective 1 : sans modification des pratiques, la pression démographique se renforcera sur le territoire, au risque d'amplifier un urbanisme non maîtrisé ; dans des territoires a faible densité humaine et par ailleurs peu structuré en termes d'urbanisme, la pression migratoire est une opportunité pour la croissance démographique, elle peut être une menace pour le développement harmonieux du territoire ;
- perspective 2 : la croissance démographique ne peut pas être le seul indicateur de la performance communale ; s'il est légitime pour les communes d'accueillir d'accroître sa population, cette croissance doit être mise en perspective de la capacité de la commune à maîtriser son urbanisme par un habitat de qualité, des services et des réseaux à la hauteur des attentes des populations ; les mobilités seront au cœur des préoccupations des ménages, il s'agit d'anticiper la bonne articulation croissance démographique et mobilité économe.
- perspective 3 : bien que les distinctions entre communes rurales et urbaines soient encore réelles, celles-ci s'estompent ; de plus en plus d'habitants ont une « multi-appartenance territoriale » correspondant au « bassin de vie » et non plus à la seule commune de résidence (j'habite ici, je travaille là, je fais mes courses ici, là ou là-bas...) ; de fait, ce n'est plus une commune seule qui répond aux attentes de ses résidents, mais tout un territoire qui offre un bouquet de services contribuant à la meilleure insertion des ménages dans le bassin de vie.



...3. PRIORITÉ 2 : UNE DÉSORGANISATION DU TERRITOIRE EN COURS AVEC UN AFFAIBLISSEMENT DES CENTRALITÉS

Les constats

Les modes d'occupation du territoire par l'activité humaine (habitat, économie, loisir, déplacement) sont une constante des dynamiques territoriales ; elles sont nécessaires, parfois elles sont subies, il s'agit de les comprendre pour pouvoir les accompagner de façon la plus harmonieuse ; l'excès de maîtrise conduit au blocage, le défaut est source de conflits, inégalités, surcoût.

Les caractéristiques de cette tendance :

- Des surfaces urbanisées qui ont doublé entre 1980 et 2011 (pour +15% d'évolution démographique)
- Une urbanisation résidentielle et pavillonnaire dans la quasi-totalité des communes
- le Dépeuplement de l'Ouest au profit de l'Est avec un déplacement du centre de gravité du pôle urbain d'Annonay vers l'Est
- Annonay, pôle central des services et équipements, fragilisé (-1400 hab. entre 90/2007)

- perspective 4: l'équilibre durable des communes rurales dépend de la proximité des fonctions de centralité (formation, santé, transports, services, ...); la vitalité du pôle urbain d'Annonay reste essentielle pour la structuration de l'ensemble du Bassin; le Scot devra gérer cette interdépendance dans une perspective de réciprocité
- perspective 5 : la tendance au basculement démographique sur l'est reconfigure le fonctionnement du territoire ; celle-ci est fortement ancrée ; il ne s'agit pas forcément de la remettre en cause ; mais il s'agira d'accompagner ce mouvement en l'organisant par des centralités, par une bonne articulation au sein d'une armature urbaine structurante
- perspective 6 : le modèle « maison pavillonnaire » est un des éléments d'attractivité du territoire, pour autant il n'est pas en mesure de satisfaire une politique d'habitat équilibrée ni de répondre à une gestion économe et durable de l'espace et des ressources ; il ne s'agira pas de renoncer à une offre d'habitat individuel paysager mais de reconfigurer cette offre dans une conception à la fois plus densifié mais en même temps porteuse de satisfaction pour les ménages à la recherche d'une alternative aux logements trop verticaux...



...4. PRIORITÉ 3 : UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE À FORTE EMPREINTE INDUSTRIELLE QUI VIT UNE MUTATION

Le constat

Les données statistiques attestent de la spécificité économique du Bassin en Rhône Alpes; un territoire industriel qui a longtemps été considéré comme un atout mais sa capacité d'entraînement s'est amoindri sans que d'autres dynamiques prennent nettement le relais; de plus, la culture économique locale est très conditionnée par cette force passée et peut être détournée d'autres alternatives tandis que les populations nouvelles et anciennes sont de plus en plus conduites à aller chercher des emplis hors du bassin

Les chiffres qui illustrent cette réalité

- 31% des emplois sont industriels pour 19% en Rhône-Alpes
- Les emplois d'encadrement et des professions intermédiaires progressent (+ 30 % des CSP entre 99 et 2007) mais restent à un niveau bas (8% de cadres dans le BA contre 15% en Rhône-Alpes)
- Une progression de la population active (+8,5% entre 99/2007) et en même temps une stagnation des emplois (19 500 en 99 / 20 040 en 2009)
- Un marché du travail qui s'étale géographiquement et de plus en plus dépendant des bassins d'emplois périphériques :
- 44% des nouveaux arrivants travaillent à l'extérieur du Bassin, avec une progression de 20 % entre 2007 et 1999 du nombre d'actifs travaillant hors de leurs communes de résidence
 - . Crise industrielle ? Perte de 1000 emplois industriels en 7 ans avec un déclin moins marqué qu'ailleurs grâce notamment aux bassins d'emplois périphériques qui « absorbent » les emplois mais une fragilité encore sensible (5% d'emplois dans des secteurs définis en difficulté sur le plan national)
 - . Emplois: chute sur Val d'Ay; stabilisation sur Cocoba, croissance sur Vivarhône
 - . Création d'entreprises : des dynamiques nouvelles, une progression globale nette sur les 6 dernières années avec une croissance forte en proximité de la vallée du Rhône

- perspective 7 : Avec 6 300 emplois (soit 40% de l'emploi salarié privé, 30% de l'emploi local) la vocation industrielle du territoire bien qu'en baisse (- 30% en 9 ans) reste une spécificité du territoire. Cette spécificité doit être valorisée (marketing, choix de développement,...) par une action concertée à l'échelle du Bassin
- perspective 8 : la construction automobile (1100 emplois en 2009) a perdu 1000 emplois entre 2000 et 2009 et traverse une crise : ce secteur n'a plus aujourd'hui le statut de leadership économique local, mais tout doit être fait pour assurer son maintien local
- perspective 9 : le tertiaire, bien qu'en retard sur le Bassin, progresse de manière significative : le nombre d'établissements industriels a diminué de 15% quand le nombre d'établissements privés tertiaires progresse de 13%, la part de l'emploi tertiaire passant de 31 à 38% . Le tertiaire est un secteur d'activité majeur du bassin qui nécessite un accompagnement publique différent de celui de l'industrie ; son intégration urbaine dans l'espace urbain en sera plus aisé



- perspective 10 : le renouveau du tissu économique se fait par des activités à forte composante immatérielle, souvent complémentaires des activités industrielles ;
- perspective 11 : le déficit d'emplois intermédiaires et d'encadrement est un obstacle à un développement social harmonieux du territoire et pénalise le renouvellement du tissu économique ; le développement du très haut débit contribuera par ailleurs à la création d'emplois qualifiés



...5. PRIORITÉ 4 : UNE ATTRACTIVITÉ DÉSTABILISANTE DU FAIT D'UNE ORGANISATION TERRITORIALE INADAPTÉE

Le constat :

Pendant longtemps, la structure économique du territoire le conduisait à être polarisant (les flux se dirigeant de la périphérie vers le centre); aujourd'hui, et c'est aussi une chance, le territoire est beaucoup moins insulaire, mais en « obligation » de s'ouvrir ; toutefois, son attractivité reste encore faible, plus subie que volontaire traduisant une propension à douter des capacités de son propre territoire

Les chiffres et données illustrant ce constat

- Une offre foncière économique de faible qualité, disséminée, et peu importante en volume :
 - . Un déséquilibre de l'offre de foncier entre rives droite et gauche/concurrence, 400 ha disponible autour de Chanas moins de 50 ha sur l'ensemble du Bassin
- Un parc de logements important composé à 80 % d'habitat individuel en décalage avec les besoins actuels(diversification du parcours résidentiel)
- Un réseau en étoile d'Annonay / Davézieux avec des flux de circulation importants
 - . Des flux 100% route, sans transport collectif adapté à la mobilité
 - . Accessibilité de la ville d'Annonay difficile (Sud et Nord)
 - . Une offre de services déséquilibrée, concentrée sur Annonay, fragile en milieu rural, avec évasion croissante hors du BA

- perspective 12 : Le déficit d'alternative réelle « au tout voiture » est un handicap pour le territoire ; la mobilité a progressé ; ceci appelle une réponse forte en termes de politique urbaine (polarisation, relocalisations, formes choisies...), transport collectif, modes alternatifs (co-voiturage, ...) meilleure accessibilité aux gares (routière d'Annonay et ferroviaires hors du Bassin), de mise en réseau avec l'espace rural
- perspective 13 : près de la moitié des nouveaux arrivants travaillent hors du territoire, la géographie du marché du travail s'élargit et s'étale. Plusieurs communes vivent et subissent déjà le phénomène de territoires dortoir ; il importe d'articuler politique démographique et politique économique
- perspective 14 : malgré les efforts des EPCI, la lisibilité économique du BA reste encore limitée : une autre conception de l'offre économique (foncier, accueil, immobilier, services, vocations ...) est à trouver



...6. PRIORITÉ 5 : UN CADRE DE VIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE QUALITÉ AUJOURD'HUI PEU PROTÉGÉS ET PEU VALORISÉS : DES ATOUTS DU DÉVELOPPEMENT FRAGILISÉS

Le constat :

La qualité paysagère, la qualité des ressources naturelles sont des arguments « immatériels » de valorisation d'un territoire ; les économistes sont conduits à valoriser aujourd'hui le coût de remplacement de cette « rente » naturelle en cas de sinistre ; pour autant, ces atouts restent virtuels s'ils ne sont pas mis en valeur ; cela passe par des politiques à la fois d'inventaire, d'identification, de pédagogie, de protection mais aussi de mise en valeur. Sur le Bassin d'Annonay, des travaux sont récemment engagés sur la mise en valeur de cette ressource, ceci reste à amplifier

Les éléments qui illustrent ce constat

- Des paysages multiples, des entités remarquables, une biodiversité riche exposée à des dégradations par manque de protection
- Des ressources naturelles (bois, énergie, solaire, ...), patrimoniales importantes, mais un déficit de valorisation
- Eau : une ressource fragile, d'autant plus dans ce contexte de croissance démographique
- Une activité agricole forte à sécuriser face à la l'augmentation rapide de l'artificialisation des sols

- perspective 15 : les ressources naturelles, paysagères et patrimoniales sont riches et diversifiées ; SI elles ne sont pas de nature à devenir le moteur du développement local , pour autant, elles sont bien un critère de différenciation vis-à-vis du couloir rhodanien
- perspective 16 : les ressources naturelles sont diversifiées ; leur valorisation économique reste limitée ; le territoire dispose de manœuvre pour progresser
- perspective 17 : le niveau de connaissance des milieux (faune, flore, biodiversité, ...) reste aujourd'hui insuffisant pour développer des outils de gestion adaptés aux enjeux
- perspective 18 : la vocation touristique du BA est aujourd'hui avant tout celle d'un territoire de loisirs de proximité ; des initiatives sont en cours, des activités existent, certaines avec un réel rayonnement et d'autres atouts méritent d'être mieux exploités pour développer ce tourisme vert



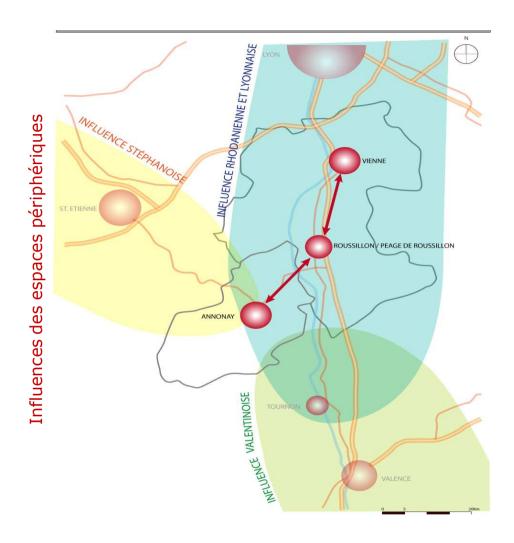
6.1. LES CLÉS DE LA DYNAMIQUE SPATIALE

Si l'approche classique d'analyse d'un territoire reste la commune, l'intercommunalité ou le canton, le Scot est un exercice de spatialisation et de planification, qui doit à ce titre tenir compte de ces échelons, mais aussi les mettre dans une perspective transversale.

Pour le Bassin d'Annonay ceci conduit à plusieurs orientations :

- privilégier l'entrée par les entités géographiques et les dynamiques de flux plutôt que par les communautés de communes : vallée du Rhône, vallées et piémonts du Haut Vivarais, Montagne du Haut Vivarais
- être vigilant sur le basculement en cours vers l'est et la coupure avec le plateau ; accompagner ce mouvement pour éviter la rupture
- agir pour la recomposition de l'armature urbaine, affaiblie, en mutation, mais véritable garantie d'un développement harmonieux
- considérer le desserrement de l'agglomération lyonnaise comme un phénomène de proximité
- reconsidérer l'inscription géopolitique du Bassin par :
 - . la prise en compte du renouveau stéphanois et des dynamiques Rhône-Alpes Sud (Rovaltain, Agglomération Valence...)
 - . La montée en force des franges rhodaniennes
 - . L'inscription dans Tridan



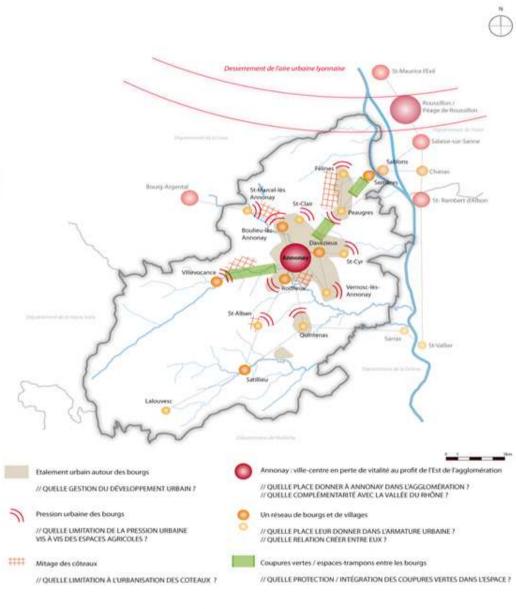




Un double phénomène d'étalement urbain qui ébranle le LYON VIENNE fonctionnement du Bassin d'Annonay ST. ETIENNE ROUSSILLON / PEAGE ANNONAY TOURNON Desserement urbain sur la frange Est VALENCE Etalement urbain d'Annonay



Structuration du territoire et développement urbain





L'ARMATURE URBAINE DU BASSIN D'ANNONAY Bourg-Argental St- Rambert d'Albon Boulieu-lès-Annonay ---St-Cyr Agglomération de 17500 habitants Pôles d'agglomération Pôle touristique Pôles relais Communes de plus de 2000 habitants Communes de plus de 1000 habitants Bourgs de proximité



QUEL ACCÈS À LA MOBILITÉ ET QUELLE OUVERTURE DU TERRITOIRE ? LYON GARE DE ROUSSILLON GRENOBLE GARE DE ST. RAMBERT Annonay ST. ETIENNE GARE DE ST. VALLIER VALENCE TOURNON Vallée du Rhône : axe Nord - Sud de mobilité Autonomie du pôle d'agglomération d'Annonay vis-à-vis de sa périphérie // QUELLES STRUCTURATIONS DU RÉSEAU DE TRANSPORT ENTRE ANNONAY ET SA PERIPHERIE SI PTU AGRANDI ? // QUELLES RELATIONS ENTRE LE BASSIN D'ANNONAY ET LE VALLÉE DU RHÔNE ? Enclavement des espaces ruraux Gares ferroviaires : points d'accès à la mobilité régionale // QUELS MODES DE RABATTEMENT DES ESPACES RURAUX VERS LES PÔLES-RELAIS (TAD-TC) ? // QUELLES LIAISONS ENTRE LES VILLES DU TERRITOIRE ET LES PÔLES MULTIMODAUX DE LA VALLÉE DU RHÔNE ? Axes de découverte du paysage Points de blocage // QUELLES MISES EN VALEUR DES PAYSAGES DEPUIS LES AXES ROUTIERS ? // QUELLES GESTIONS DES POINTS NOIRS ROUTIERS, HANDICAPANT L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE ?

